



Ville de
Maule

Liberté
Egalité
Fraternité

DECISION DU MAIRE n°25 /2024

Envoyé en préfecture le 26/04/2024
Reçu en préfecture le 26/04/2024
Publié le
ID : 078-217803808-20240423-DM252024-CC

Le Maire de Maule

Vu l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 2020-06-51 du 8 juin 2020 , portant délégation du Conseil Municipal au Maire, pour la durée de son mandat, afin de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés par une procédure adaptée, en raison de leur montant, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Vu l'arrêté du Maire, signé le 28 février 2024 et visé de la sous-préfecture le 29/02/2024, portant délégation de fonctions et de signature à un adjoint au maire (Olivier LEPRETRE), du 1^{er} mars au 30 juin 2024,

CONSIDERANT que la commune a signé un contrat pour la démolition des bâtiments existants sur le terrain du futur parking du centre-ville,

CONSIDERANT la décision du Maire n°7 du 18 janvier 2024 autorisant la signature du marché,

CONSIDERANT qu'une retenue de garantie ou garantie à première demande est demandée pour ce marché,

CONSIDERANT que les travaux de démolitions ne font pas l'objet d'une garantie de parfait achèvement (biennal ou décennale),

CONSIDERANT qu'il est décidé de lever la retenue de garantie à la date du procès-verbal de réception des travaux,

DECIDE

Article 1 : De signer avec la société DOYERE Guy SAS sise 1 rue des Artisans – 78760 JOUARS PONTCHARTRAIN, l'avenant n°1 au marché d'aménagement du parking centre-ville – Démolition des constructions existantes, pour la levée de retenue de garantie à la date du procès-verbal de réception des travaux.

Article 2 : Ampliation de cette décision est faite à Monsieur le Sous-préfet de Saint-Germain-en-Laye et à Monsieur le Trésorier des Mureaux.

Fait à Maule, le 23/04/2024



Pour le Maire empêché,
Olivier LEPRETRE,
1^{er} Maire-Adjoint